

Pour plus de précision, veuillez consulter les détails de nos lignes directrices : [Fonds de dépôts à terme Idéal – Régimes d'épargne et de revenu de retraite](#).

Limites d'âge

Les limites d'âge suivantes doivent être respectées pour le règlement des primes en vertu d'une police Fonds de dépôts à terme Idéal :

Régimes d'épargnes non enregistrées

- Le terme choisi doit prendre fin au plus tard au 100e anniversaire de naissance du rentier.
- Pour un âge de 100 ans et plus, communiquer avec la Standard Life

Régimes d'épargnes enregistrées

- Le terme choisi peut se prolonger au-delà du 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 71 ans.
- Le 31 décembre (à l'âge de 71 ans), la valeur comptable du fonds de dépôts à terme est automatiquement transférée à un régime de revenu de retraite, auquel le taux d'intérêt garanti s'applique pendant le reste du terme.
- REER Croissance - Le terme choisi doit prendre fin au plus tard le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 71 ans.

Régimes de revenu de retraite

- Transfert d'un REER, d'un RER immobilisé, d'un CRI ou d'un REIR – La date limite pour effectuer le règlement de la prime initiale est le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 71 ans.
- Transfert d'un FRR, d'un FRRI, d'un FRV, d'un FRVR ou d'un FRR prescrit existant – Aucune limite d'âge *

* **FRV – Terre-Neuve-et-Labrador** – Les capitaux de FRV régis par la législation de cette province doivent être affectés à la constitution d'une rente au plus tard à l'âge de 80 ans.

Proposition

- Remplissez la [Proposition de police Fonds de dépôts à terme Idéal](#) (formulaire F5381). Cette proposition peut être utilisée pour un compte sur base client ou un compte sur base nominale.
- Des propositions distinctes doivent être remplies pour les types de capitaux suivants :
 - régimes d'épargne et régimes de revenu de retraite ;
 - capitaux enregistrés et capitaux non enregistrés ;
 - capitaux versés par le conjoint et capitaux non versés par le conjoint ;
 - capitaux immobilisés régis par la législation de plus d'une compétence ;
 - capitaux immobilisés et capitaux non immobilisés. (Si des capitaux immobilisés et des capitaux non immobilisés sont affectés à une même police, ils deviennent tous immobilisés.)
 - un RER immobilisé et un REIR fédéraux
 - un FRV et un FRVR fédéraux
- **Garantie de base de taux**
 - Si les capitaux ne sont pas disponibles immédiatement, remplissez la section 10 de la proposition afin de protéger le taux en vigueur pour une période de 45 jours.
 - Pour que le taux d'intérêt en vigueur le jour de la signature de la demande de garantie de base de taux soit respecté, la proposition et les justificatifs doivent parvenir à la Standard Life au plus tard le jour ouvrable qui suit la signature.
- Dans le cas des FRRI ou des FRV, le conjoint doit signer à la section 16 pour consentir au transfert des capitaux immobilisés administrés en vertu de la Pension Benefits Act des provinces suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Ontario.
- **Vérification de l'identité du client**
 - Comme l'exigent la **Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et au Règlement connexe**, le conseiller doit vérifier l'identité du titulaire et du titulaire additionnel avant de soumettre la proposition.
 - Voir les lignes directrices [Vérification de l'identité du client](#) pour consulter la liste des documents qui peuvent servir à vérifier l'identité d'un client ou de ceux que vous pouvez nous faire parvenir dans le cas d'une personne morale.
- **Information importante** – Remettre au client le document [Information importante sur les Fonds de dépôts à terme Idéal](#) (formulaire F6099).
- **Avenant** – Si les capitaux sont immobilisés, fournir au titulaire [l'avenant](#) approprié.
- On peut également effectuer des primes additionnelles aux polices d'épargne existantes en se prévalant du service Solutions Idéal au bout du fil. Pour de plus amples renseignements, voir [Comment verser une prime additionnelle par téléphone à une police d'épargne existante](#).

Versement des primes

Capitaux non agréés

- Joindre le chèque du client, établi à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou Standard Life Canada, à la documentation soumise.

Capitaux agréés

- Pour les renseignements sur les transferts, voir [Formulaire de transfert pour les capitaux enregistrés](#).

Soumission de la documentation

- Envoyez à votre bureau de vente la proposition et les justificatifs ainsi que le chèque du client ou une photocopie du formulaire de transfert le jour où ces documents sont complétés.